



## Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Réf. : BDT/IEE/RME/DM/300

Genève, 25 avril 2013

Aux:  
Organismes nationaux de réglementation  
des Etats Membres de l'UIT

### Sujet: Consultation sur le Colloque mondial des régulateurs (GSR) 2013

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de lancer une consultation sur l'évolution du rôle de la réglementation et des régulateurs dans un environnement numérique, comme indiqué dans ma lettre d'invitation au 13<sup>ème</sup> Colloque mondial annuel des régulateurs (GSR), qui se tiendra à Varsovie (Pologne), du 3 au 5 juillet 2013.

Le thème de cette treizième édition du GSR est "Réglementation de 4<sup>ème</sup> génération: faire progresser les communications numériques". Depuis une dizaine d'années, le secteur des TIC connaît de profonds bouleversements à tous les niveaux de la chaîne de valeur, et cette mutation s'est accélérée avec l'apparition des applications et des services en ligne. L'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs tels que les fournisseurs de services "over-the-top" change les règles du jeu, la dynamique du marché, les pratiques commerciales et les habitudes d'utilisation. Il devient donc nécessaire de repenser la réglementation des TIC et d'envisager une réglementation de 4<sup>ème</sup> génération.

Pour répondre aux besoins d'un écosystème du numérique en pleine évolution, les décideurs et les régulateurs devront s'adapter et imaginer des cadres réglementaires plus souples et innovants et moins contraignants. Ces cadres devront, au-delà du secteur traditionnel des télécommunications, prendre en compte les dimensions plurielles et multi-parties prenantes du monde numérique. Dans cet environnement, le rôle et le mandat traditionnels du régulateur peuvent être remis en question par la complexité croissante des marchés des TIC, sous l'influence de la convergence et des attentes des consommateurs, qui ont davantage besoin d'être protégés dans un monde hyper-connecté.

Cette consultation vise à repenser la réglementation et l'évolution du rôle du régulateur, à la lumière des changements intervenant dans ce secteur. Vous êtes donc invités à recenser les méthodes et mesures de réglementation innovantes et judicieuses, nécessaires dans les domaines suivants:

- Réglementation 4.0: méthodes de réglementation innovantes et judicieuses incitant à traiter à égalité les différents acteurs du marché, encourageant l'adoption des services et l'accès à des services et applications en ligne, sans imposer de contraintes excessives aux opérateurs et aux fournisseurs de services (coréglementation, autorégulation, mesures d'incitation adaptées, etc.).
- Evolution du rôle du régulateur: le régulateur, partenaire du développement et de l'intégration sociale.
- Nécessité d'adapter la structure et la conception institutionnelle du régulateur en vue de

l'élaboration de futures réglementations.

La synthèse des contributions sera établie par Mme Magdalena Gaj, Présidente de l'Office des communications électroniques (UKE) de la Pologne, à qui je tiens à exprimer ma gratitude pour avoir accepté de se charger de cette lourde tâche.

Etant donné le peu de temps dont nous disposons pour cette discussion fondamentale, je suggère que les organismes nationaux de réglementation entament la préparation et la coordination des contributions bien avant la tenue du GSR. Vous voudrez bien envoyer votre contribution (**deux pages au maximum**) sous forme électronique à l'adresse [gsr@itu.int](mailto:gsr@itu.int), **au plus tard le 16 mai 2013**.

Un projet de compilation des lignes directrices relatives à de bonnes pratiques sera disponible avant le GSR sur le site web de la manifestation ([www.itu.int/gsr13](http://www.itu.int/gsr13)). Les contributions individuelles seront elles aussi mises en ligne. Les lignes directrices seront présentées et finalisées au cours du GSR.

Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une occasion unique pour les régulateurs de se réunir pour promouvoir les engagements pris au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ainsi que la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et j'attends vos commentaires avec le plus grand intérêt.

Je saisis cette occasion pour vous encourager à vous inscrire en tant que participant. Je me permets également de vous recommander de réserver votre chambre d'hôtel et d'accomplir les formalités nécessaires à l'obtention d'un visa bien à l'avance. Les instructions à suivre pour l'obtention d'un visa, l'inscription en ligne et d'autres informations concernant l'hébergement sont disponibles sur le site du GSR13: [www.itu.int/gsr13](http://www.itu.int/gsr13).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

[Original signé]

Brahima Sanou  
Directeur